

Réforme et Rédaction de la Coutume de Montfort

Les trois ordres sont convoqués par le Roi en application de l'Edit du roi Henri II du 19 août 1556. Les 384 membres du clergé, de la noblesse et du tiers se réunissent le lundi 12 octobre 1556.

Si on note l'absence de **Maître Robert de Harlay**, fils de Louis de Harlay, qui fait défaut pour le fief de Dancourt à Septeuil, celle des **religieuses de Saint-Corentin**, comme seigneurs, qui se sont fait représenter, celle encore de **Jacques de Montholon**, archidiacre de Chartres, celle de **Jean Forget**, archidiacre du Pincerais, celle, enfin, du **Cardinal de Bourbon**, abbé de Saint-Denis, châtelain de Trappes, en revanche, sont présents :

Louis Dumoulin, possesseur du fief du *Moulin* à **Garancières**.

Charles de Mesnil-Simon, seigneur de *Launay* (1529) et **Autouillet**.

Charles de Philippes, seigneur de l'*Anrouillé (Vignettes)* à **Thoiry**.

Louis de Villeneuve, prêtre, seigneur de la *Hebergerie (Villepreux)* et de **Bonnelles**.

Claude de Beaune, dame châtelaine de Septeuil, dame ordinaire de la reine Catherine de Médicis.

Miles d'Aligre, seigneur de Mormaire (Grosrouvre), contrôleur de l'Election de Montfort.

Les magistrats qui opèrent à Montfort sont les mêmes qui ont rédigé la Coutume de Mantes : **Christophe de Thou**, Président au Parlement de Paris, **Barthélémy Faye** et **Jacques Viole**, conseillers au Parlement.

Réforme et Rédaction de la Coutume de Paris

Les trois ordres sont convoqués par le Roi en application de l'Edit du roi Henri II du 19 août 1556. Les membres du clergé, de la noblesse et du tiers se réunissent le 22 janvier 1580 dans la Grande-Salle de l'Evêché de Paris.

Christophe de Thou, 1^{er} Président.

Guillaume Viole, maître des Comptes (3^o fils de Nicolas, seigneur du Chemin).

Claude Anjorran(t), seigneur de Latengy.

Jean de Longueil, seigneur de Maisons, conseiller du Roi, Doyen de la Chambre des Comptes.

Matthieu Chartier, Avocat au parlement de Paris (fils de Matthieu).

Tabellionage : droit domanial

Jusqu'en 1597, le rôle du tabellion diffère de celui du notaire : il s'agit, pour les tabellions, de garder les minutes et de délivrer les expéditions des actes rédigés par les notaires.

J. Gilbert	Procureur du sieur Moreau en 1545.
Guion Thibaut	Greffier à Thoiry (son fils Antoine, né le 7 juillet 1581 est le filleul d'Antoine de Mesnil-Simon.
Richard Guerrier	Tabellion à Thoiry en 1583.
Guvrine	Tabellion à Thoiry (au moins de 1620 à 1622).
Edouard Giffard	Chargé d'affaires du baron Carnel de Saint-Martin, châtelain de Villiers-Le-Mahieu (réside à Thoiry).
Broquet	est dit notaire dans le registre paroissial en 1777.

Sources :

Archives de la commune de Thoiry : registres paroissiaux.

« Monographie de Thoiry » Louis-Philippe-Albert Dauvel (instituteur à Thoiry du 2 avril 1883 à octobre 1905), rédigée en vue de l'Exposition Universelle de 1900.

« Garancières et Fresnay » Mémoire de maîtrise à l'université Paris I -Stéphane Frère - 1994.

« Histoire du canton de Meulan » Edmond Bories - Editions Champion 1906 - réimpression Jeanne Laffitte -1978.

« Histoire de Mantes et du Mantois des origines à 1792 » Marcel Lachiver - Meulan 1971.

« Histoire de Meulan et de sa région par les textes » Marcel Lachiver - 1965.

Recherches de MM J. Bouvy et R. Trollope à Maizelan, Petitmont et Villiers-Le-Mahieu.